



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
COMMUNE DE LAURENS

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme



Pièce 2 : Projet d'aménagement et de développement durables

| | | | |
|--|--|--|--|
| Plan Local d'Urbanisme approuvés par DCM en date du : 22/06/2007 | Révision générale du PLU prescrite par DCM du : 27/04/2016 | Révision générale du PLU arrêtée par DCM du : | Révision générale du PLU approuvée par DCM du : |
|--|--|--|--|



MAÎTRISE D'OUVRAGE

COMMUNE DE LAURENS

MAIRIE DE LAURENS

1, RUE DU CHÂTEAU

34480 LAURENS

TÉLÉPHONE : 04 67 90 28 02

FAX : 04 67 90 14 19

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :



URBANISME&AMÉNAGEMENTS

LA COURONDELLE

58 ALLÉE JOHN BOLAND

34 500 BEZIERS

TEL : 04 67 39 91 40

FAX : 04 67 39 91 41



NATURAE

RÉSIDENCE SAINT-MARC

15 RUE JULES VALLÈS, 34200 SETE

TEL./FAX. 04.48.14.00.13

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PRÉAMBULE | 5 |
| <i>Le PADD : orientation et objectifs du PLU</i> | 6 |
| <i>Le projet de territoire de Laurens</i> | 6 |
| ORIENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE | 7 |
| Axe 1 : Préserver les richesses environnementales du territoire et valoriser les espaces à valeur éco-paysagère | 8 |
| <i>Intégrer la dimension environnementale du territoire</i> | 8 |
| <i>Préserver les continuités écologiques : trames verte et bleue</i> | 8 |
| <i>Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques</i> | 10 |
| <i>Prendre en compte les risques et nuisances dans l'aménagement du territoire</i> | 10 |
| <i>Préserver les espaces boisés de la commune</i> | 10 |
| <i>Mettre en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux</i> | 11 |
| <i>Valoriser les paysages urbains et les espaces publics</i> | 11 |
| <i>Valoriser les paysages agricoles et naturels remarquables</i> | 11 |
| <i>S'inscrire dans une dynamique de performances énergétiques</i> | 11 |
| <i>Permettre un développement maîtrisé des énergies renouvelables</i> | 11 |
| <i>Étudier l'opportunité de mise en place de réseaux de chaleur</i> | 11 |
| Axe 2 : Redynamiser le centre ancien et améliorer le cadre de vie | 12 |
| <i>Réaffirmer le caractère de ville d'eau de Laurens</i> | 12 |
| <i>Restaurer le patrimoine naturel et paysager du Libron et de ses berges</i> | 12 |
| <i>Créer une aire de détente en lien avec l'eau dans le creux de la Naubine</i> | 12 |
| <i>Valoriser et redynamiser le centre village</i> | 13 |
| <i>Préserver le patrimoine communal</i> | 13 |
| <i>Valoriser les espaces publics</i> | 13 |
| <i>Organiser la découverte du centre ancien</i> | 13 |
| <i>Réorganiser l'offre de stationnement</i> | 13 |
| <i>Améliorer l'offre d'équipements, de commerces et de services de proximité</i> | 14 |
| <i>Maintenir les secteurs de polarités existantes et créer de nouvelles dynamiques</i> | 14 |
| <i>Perpétuer et renforcer la culture potagère par le maintien et la création de jardins familiaux</i> | 14 |
| <i>Répondre aux exigences en termes d'aménagement numérique</i> | 14 |



| | |
|--|-----------|
| Axe 3 : Organiser un développement urbain raisonné et durable | 15 |
| <i>Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité</i> | 15 |
| <i>Contenir la ville dans son enveloppe en la densifiant et limiter la consommation de l'espace</i> | 15 |
| <i>Favoriser une urbanisation «durable»</i> | 15 |
| <i>Renforcer l'offre de stationnement en cohérence avec les secteurs d'urbanisation et flux automobiles</i> | 15 |
| <i>Diversifier l'offre de logements en cohérence avec les besoins de la population</i> | 15 |
| Axe 4 : Améliorer les déplacements et diversifier les mobilités | 16 |
| <i>Améliorer les conditions de circulation du village</i> | 16 |
| <i>Développer une voie de contournement, avec l'aménagement d'un ouvrage de franchissement insubmersible</i> | 16 |
| <i>Aménager une circulade au coeur du village</i> | 16 |
| <i>Requalifier et valoriser les entrées de village</i> | 16 |
| <i>Améliorer et valoriser les cheminements doux</i> | 16 |
| Axe 5 : Renforcer l'attractivité agricole, touristique et économique du territoire | 17 |
| <i>Maintenir la vitalité du coeur de village</i> | 17 |
| <i>Affirmer le coeur de village comme la centralité villageoise</i> | 17 |
| <i>Priorité à l'«économie de proximité»</i> | 17 |
| <i>Renforcer la dynamique touristique</i> | 17 |
| <i>S'inscrire dans une dynamique patrimoniale</i> | 17 |
| <i>Soutenir un tourisme vert et les initiatives oenotouristiques</i> | 17 |
| <i>Soutenir l'activité agricole</i> | 18 |
| <i>Permettre le développement économique local de la commune</i> | 18 |
| <i>Diversifier les possibilités de développement économique dans la zone d'activités</i> | 18 |
| <i>Exploiter et mettre en valeur les ressources naturelles</i> | 18 |
| OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN | 19 |
| <i>L'évolution de la tache urbaine, du parc de logements et de la démographie depuis 10 ans</i> | 20 |
| <i>Des ambitions communales encadrées par le SCoT</i> | 20 |
| <i>Les possibilités de réinvestissement urbain et de densification</i> | 20 |
| <i>Objectifs de modération de la consommation foncière</i> | 20 |
| SCHÉMA DE PRINCIPE APPLIQUÉ AU VILLAGE | 21 |





PRÉAMBULE



Le projet d'aménagement et de développement durables, le PADD, constitue la pièce de cohérence du Plan Local d'Urbanisme.

Le PADD définit les grandes orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement de la commune.

Il n'est pas directement opposable aux demandes d'autorisations d'occupation du sol et opérations d'aménagement. Mais les autres pièces du PLU, et notamment le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), pièces opposables du PLU, doivent respecter les grandes orientations qu'il énonce et qui seront justifiées dans le rapport de présentation.

Le projet d'aménagement et de développement durables doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, pour dégager les préoccupations communales et les orientations générales en matière de politiques d'aménagement et d'urbanisme. Elles constituent un socle de réflexions, demeurant évolutives et consultables au bénéfice de tous.

Le PADD : orientation et objectifs du PLU

L'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme précise le contenu du PADD :

«Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles..»

Le projet de territoire de Laurens

Modelé par des éléments naturels, composés de reliefs collinaires et de cours d'eau, le territoire de Laurens dispose d'une remarquable richesse paysagère et environnementale que la commune veut préserver. Le Libron, alimenté par les ruisseaux de la Naubine et du Sauvanès, constitue le fil conducteur d'un projet tourné vers la restauration et la renaturation de ce cours dans le village, celui-ci également destiné à être valorisé.

La commune bénéficie aussi d'un terroir et d'une culture viticole, qui façonnent ses paysages, et sur lesquels elle s'appuie pour créer des dynamiques touristiques œnotouristiques et des itinéraires de découverte, qui constituent des activités à conserver.

Ce socle environnemental lui permet de développer un tourisme qualitatif orienté vers la nature, les sports de plein air, l'œnologie, la culture et le patrimoine.

La commune souhaite diversifier et renforcer son attractivité économique par le maintien et le développement d'activités commerciales adaptées, d'artisanat, et de services de santé et de soins à la personne, dans une démarche plus globale de valorisation et d'incitation aux initiatives de création d'emplois.

Le PADD de Laurens s'articule autour de 5 axes majeurs:

- Préserver les richesses environnementales du territoire et valoriser les espaces à valeur éco-paysagère,
- Redynamiser le centre ancien et améliorer le cadre de vie
- Organiser un développement urbain raisonné et durable;
- Améliorer les déplacements, le stationnement et diversifier les mobilités,
- Renforcer l'attractivité agricole, touristique et économique du territoire.





ORIENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

« *Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. »

AXE 1 : PRÉSERVER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE ET VALORISER LES ESPACES À VALEUR ÉCO-PAYSAGÈRE

Intégrer la dimension environnementale du territoire

La commune souhaite préserver les espaces paysagers naturels et agricoles et les secteurs d'exploitation de son territoire, de l'artificialisation. Pour cela, elle pourra protéger ces espaces par l'élaboration d'un règlement prônant le principe d'inconstructibilité et prévoyant des dispositions restrictives concernant les constructions susceptibles d'être implantées dans les zones agricoles ou naturelles, se conformant strictement aux règles d'urbanisme en vigueur et en précisant des dispositions d'intégration paysagère.

La commune souhaite également maintenir et préserver les espaces naturels bordant les cours d'eau, pour leurs rôles paysagers et fonctionnels pour la biodiversité. Un des projets décisifs de la commune en terme de préservation et de valorisation de son patrimoine paysager et naturel, consiste à restaurer et renaturer les cours d'eau dans la traversée du village, au détour de l'aménagement ou de la requalification d'espaces publics.

La commune entend ralentir le rythme de consommation de ces espaces agricoles et naturels en pensant l'urbanisation par la reconquête du tissu existant et la définition de limites à l'urbanisation nouvelle en comblant les dents creuses.

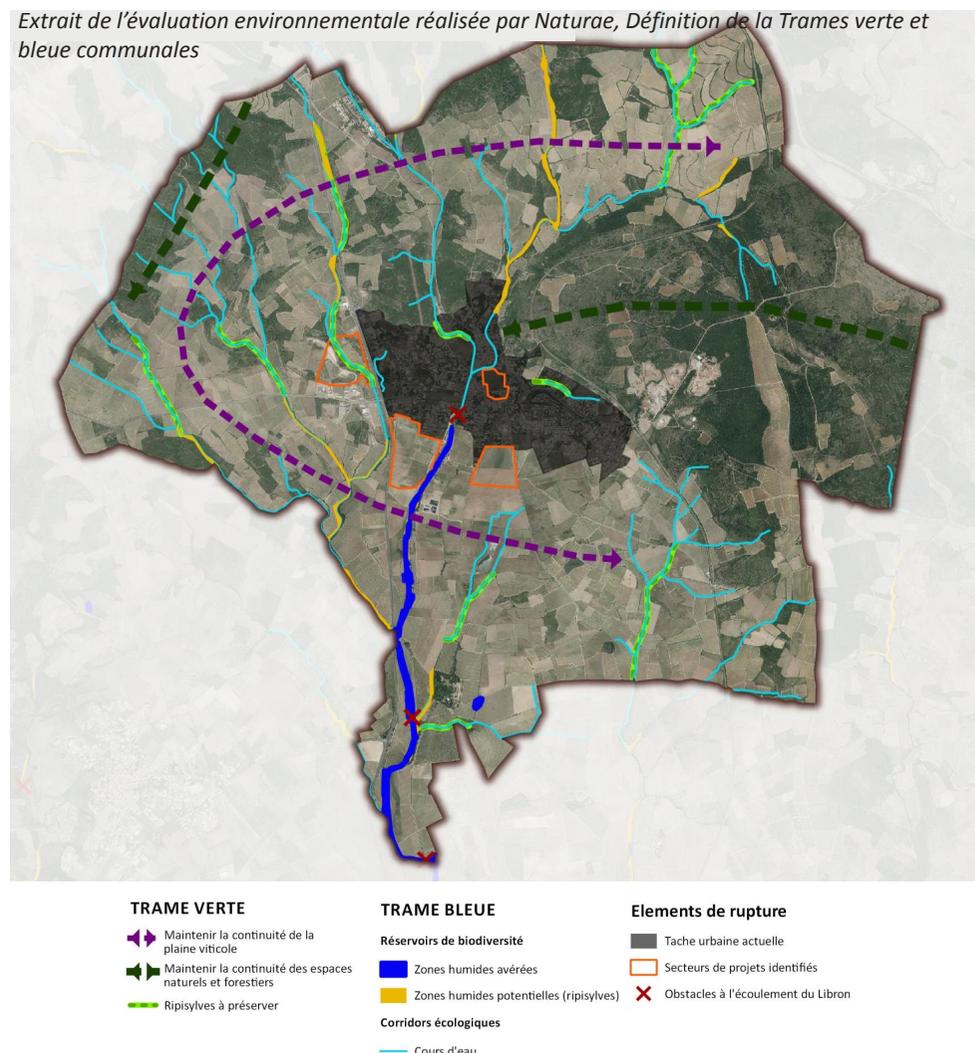
Préserver les continuités écologiques : trames verte et bleue

Le territoire de Laurens possède une vaste couverture naturelle et agricole, essentiellement viticole, au sein de laquelle le village s'est peu à peu développé sous forme de tissus lâches. La route départementale 909, axe structurant reliant Béziers à Bédarieux, coupe l'urbanisation de la commune avec d'une part la zone d'activités et d'autre part le village. Avec un trafic dense et continu, elle représente une difficulté majeure pour certaines espèces.

Sur ce territoire, le Libron et les ruisseaux de la Naubine et du Sauvanès, sont des corridors à préserver. La restauration de ces patrimoines naturels constitue la colonne vertébrale du projet de Laurens.

L'enjeu majeur pour la commune consiste à repenser l'aménagement du Libron et de ses berges, en renaturant les parties traversant le village, au détour et en lien avec l'aménagement d'espaces publics créés et/ou valorisés.

Outre la valorisation du cadre paysager du tissu urbain, ces actions permettront de renforcer les continuités écologiques à travers le territoire, des espaces urbanisés vers les espaces ouverts de la plaine agricole.



La trame verte

La trame verte de Laurens se compose d'une mosaïque agrinaturelle, qui s'inscrit dans une plaine viticole. Celle-ci forme une continuité de milieux agricoles et naturels propices à de nombreuses espèces (reproduction, alimentation, transit), qu'il convient de préserver. L'enjeu de préservation est d'autant plus fort pour ce territoire, dont l'identité est notamment puisée du terroir schisteux rare dans le département.

Les milieux naturels semi-ouverts, parfois associés aux parcelles agricoles, représentent des corridors à préserver. Ils permettent de connecter différents espaces naturels du paysage, et jouent des rôles anti-érosion (pare-vent, limitation du ruissellement), de maintien des sols et d'épuration des eaux.

La langue forestière de chânaie verte, qui se détache de la plaine agricole à l'est de la commune, demeure à protéger et sa fragmentation doit être limitée. Plusieurs petits patchs forestiers et de garrigues interconnectés présents au nord et nord-ouest du territoire sont aussi à préserver.

La trame verte communale est également composée de nombreuses ripisylves, formant autant de corridors écologiques le long des différents cours d'eau. Les ripisylves relativement denses dans les milieux agricoles, s'amenuisent dans les espaces urbanisés du village, dont le cadre paysager a considérablement été modifié par l'enrochement des berges. Il s'agit du Libron, alimenté par les ruisseaux de la Naubine et du Sauvanès, qui représentent les éléments naturels du maillage écologique que la commune souhaite préserver et valoriser, en y conciliant l'aménagement d'espaces publics intégrés à cet environnement.

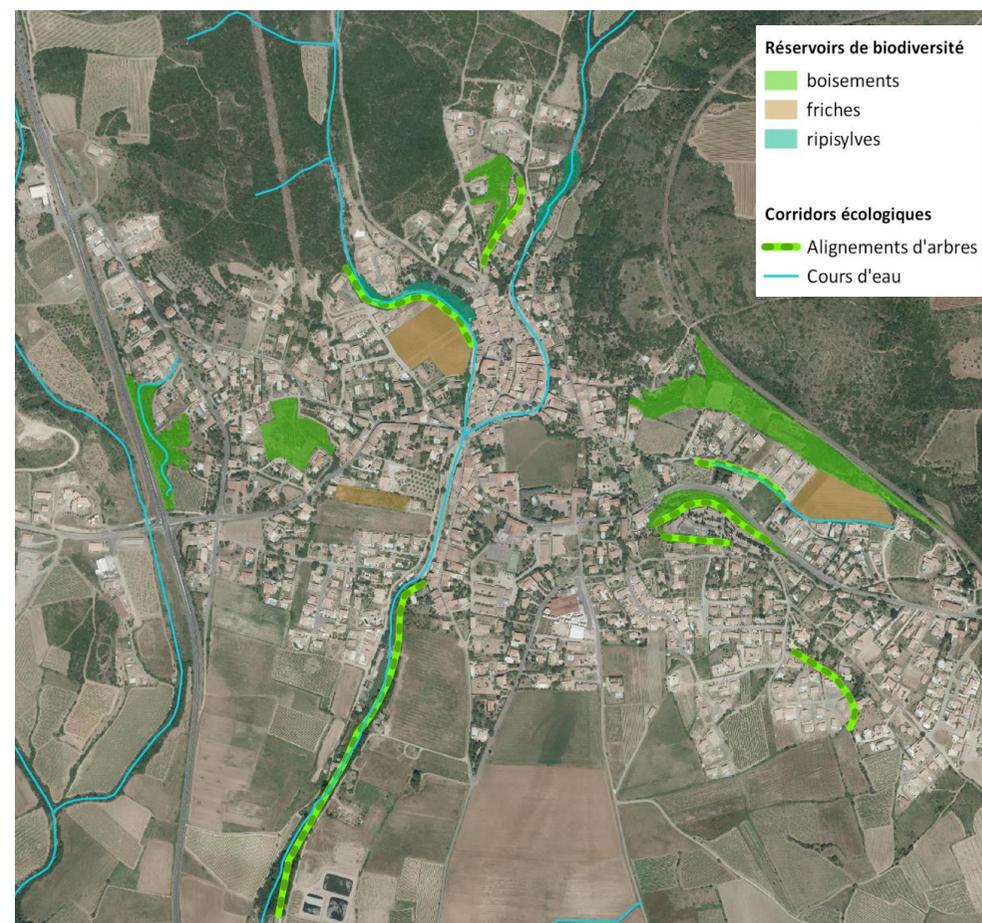
La trame bleue

Le territoire de Laurens est parcouru de nombreux cours d'eau, dont l'état souvent mauvais doit être amélioré. Ils sont identifiés dans la trame bleue du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SCRE), en tant que corridors écologiques à préserver : maintien des ripisylves ; préservation de la qualité du cours d'eau (attention à porter sur les pratiques agricoles de la commune) et de sa fonctionnalité (limitation des effets seuils par exemple, notamment sur des cours à très faible débit ou temporaires).

Il s'agit des cours d'eau intermittents dans la plaine agricole, mais aussi du ruisseau de Gournautuc, situé à proximité du caveau des Schistes, à l'ouest du village.

L'enjeu de préservation du maillage bleu, concerne surtout le Libron, et ses affluents que sont les ruisseaux de la Naubine et du Sauvanès. Une attention particulière doit être portée à la préservation de leur fonctionnalité et de la qualité de leurs eaux, notamment sur leur linéaire urbain.

Le Libron, également identifié dans l'inventaire des zones humides du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orb Libron, voit sa connectivité limitée par de nombreux obstacles à l'écoulement et présente une eutrophisation forte sur certains secteurs (bétonnage).



Extrait de l'évaluation environnementale réalisée par Naturae, Définition des Trames verte et bleue communales

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques consiste à ne pas générer de pollutions susceptibles de nuire à la qualité de ces milieux et aux cortèges faunistiques et floristiques associés (amphibiens, odonates...).

Il s'agit de pérenniser l'exploitation de la ressource en eau, développer une gestion raisonnée et économe, et privilégier des essences végétales locales (méditerranéennes et autochtones) pour la végétalisation de la commune, leur permettant de supporter les conditions climatiques locales.

Cette anticipation concerne également le respect de l'adéquation besoins/ressources en matière d'assainissement des eaux usées comme en matière d'eau potable.

En effet, le PLU doit s'inscrire dans les grandes orientations de la loi sur l'eau, déclinées et adaptées à notre territoire au travers du SDAGE, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et du contrat de rivière.

Prendre en compte les risques et nuisances dans l'aménagement du territoire

Les extensions urbaines s'inscriront dans une logique de prise en compte des risques et nuisances dans une optique de sécurité des populations et des biens.

Les risques naturels

Le territoire de Laurens est exposée aux risques inondation, avec d'importantes contraintes concernant les voies de desserte du village. Le Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI) a été approuvé le 31 mai 2016.

Les réflexions concernant les secteurs de développement urbain, sont menées en cohérence avec les zones du PPRI. Les zones rouges de danger sont exclus des hypothèses de développement urbains.

Les nuisances liées à la RD909

Traversant le territoire communal, la RD909 qui longe la partie ouest du village, constitue une source de nuisances sonores et de pollution de l'air. Cet axe de circulation a été classé de niveau 3 au classement des infrastructures de transport terrestre. Ce classement induit la matérialisation d'une zone de bruit (100 m de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée) nécessitant des mesures d'isolement acoustique pour les bâtiments nouveaux à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé.

Ainsi la commune veillera à une bonne prise en compte de ses risques et nuisances dans la réflexion communale.

Préserver les espaces boisés de la commune

La commune s'appuie sur la restauration et le renforcement de ses ripisylves détériorées dans le village, comme ligne directrice de son projet communal. Cette volonté pourra être soutenue par le classement de cette trame verte dans un zonage naturel garantissant leur maintien.

Elle préservera le caractère d'Espaces Boisés Classés (EBC) des parcs et continuités urbains présentant une valeur paysagère ou environnementale.

Elle procédera à une identification de patrimoine naturel qu'elle souhaite préserver.

De façon globale, la commune souhaite renforcer la place de la nature en ville, par le maintien de son parc boisé, par la création d'un poumon vert en lien avec le ruisseau de la Naubine, et l'aménagement d'espaces publics paysagers, conciliés avec la renaturalisation des berges du Libron.



Mettre en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux

Valoriser les paysages urbains et les espaces publics

La commune est engagée à mener des projets tournés sur la valorisation de son patrimoine urbain historique et de ses espaces publics, intimement liés à la restauration et à la renaturalisation des berges du Libron (cf. axes 1 et 2).

Valoriser les paysages agricoles et naturels remarquables

Les espaces agricoles et naturels de Laurens présentent un intérêt paysager à préserver. Les reliefs collinaires, composés de vignobles, d'espaces et linéaires boisés, pouvant former un paysage semi-ouvert, sont d'autant d'atouts qui participent à la qualité du territoire et au développement d'activités de plein air et d'itinéraires touristiques orientés sur la découverte du terroir.

En lien avec ses réflexions liées à la restauration et à la renaturalisation des berges du Libron, la commune a développé un axe nord-sud parcourant les terres et terroirs viticoles, reliant le pôle œnotouristique et le Château de Grézan, en passant par les caveaux au centre du village.

Mieux encadrer le bâti agricole

Le paysage agricole de Laurens, essentiellement viticole, doit être préservé, sans toutefois proscrire toute implantation de bâtis agricoles. La commune souhaite garantir la préservation de ses espaces et paysages agricoles et la possibilité à des exploitants de réaliser des bâtis agricoles.

Pour cela, la limitation des possibilités de constructions aux seuls bâtis agricoles et la mise en oeuvre de prescriptions assurant l'intégration paysagère et architecturale de ces bâtis, constituent des dispositions pouvant assurer cet équilibre entre paysage et développement agricole.

Il pourra aussi être précisé des secteurs pour lesquels des enjeux paysagers motiveront l'interdiction de toute construction.

Lutter contre la cabanisation

La cabanisation est la construction, sans autorisation d'urbanisme, d'un habitat permanent ou provisoire, et par conséquent illégal. Le territoire de Laurens doit se préserver de ce phénomène, pour les motifs suivants :

- sociaux, mais aussi d'hygiène et de salubrité, lorsque cette cabanisation est la conséquence de l'absence de logements financièrement accessibles ;
- de sécurité tenant à l'exposition plus fréquente des zones cabanisées aux risques naturels (inondation/incendie de forêt) mais aussi à l'éloignement des secours ;
- environnementaux, mais aussi économiques, avec le déversement des eaux usées non traitées dans le milieu naturel, les atteintes aux paysages, la dégradation de l'image de la commune.

S'inscrire dans une dynamique de performances énergétiques

Permettre un développement maîtrisé des énergies renouvelables

La Commune s'inscrit dans une dynamique de promotion de performances énergétiques notamment aux travers du développement maîtrisé des énergies renouvelables.

Étudier l'opportunité de mise en place de réseaux de chaleur

Elle reste attentive à l'opportunité de mettre en place un réseau de chaleur. Rappelons que la faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur est liée en grande partie à la densité du secteur desservi et à la proximité géographique des équipements publics alimentés.



AXE 2 : REDYNAMISER LE CENTRE ANCIEN ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

La commune de Laurens doit conforter son rôle de centralité secondaire, en renforçant son attractivité résidentielle et économique.

Des réponses peuvent être apportées par le renouvellement urbain, la valorisation du centre historique et touristique, par l'aménagement de nouveaux espaces publics fédérateurs et paysagers. L'état des lieux montre que les possibilités sont sous-jacentes, du fait du cadre paysager de qualité et d'un patrimoine naturel et bâti remarquable.

La commune est engagée dans plusieurs projets, qui permettront de s'inscrire dans une redynamisation du centre ancien et une amélioration du cadre de vie, au moyen de :

- la **renaturation des berges du Libron**, véritable trame verte et colonne vertébrale du projet qualitatif et durable de la commune, qui permettra aussi de mettre en valeur les bâtis du centre ancien,
- l'**aménagement et la valorisation d'espaces publics paysagers**, en lien avec les trames verte et bleu,
- la **réorganisation du fonctionnement de la circulation automobile et du stationnement en centre ancien**, associée à la volonté de redonner la place aux déplacements doux,
- la **mise en valeur du patrimoine** communal et d'équipements collectifs,
- l'**incitation à la promenade et à la découverte du centre ancien**, le long des berges renaturées et au détour de patrimoines historiques et de curiosités touristiques.

Réaffirmer le caractère de ville d'eau de Laurens

Restaurer le patrimoine naturel et paysager du Libron et de ses berges

La commune souhaite replacer le Libron, au coeur d'un projet de territoire durable, qualitatif et paysager. Ce projet vise à renaturer le cours d'eau au niveau des parties urbanisées du village. Il sera l'occasion de valoriser le patrimoine bâti du village, notamment composé de maisons vigneronnes.

Cette renaturation s'accompagne par l'aménagement d'une promenade le long des berges et d'espaces publics paysagers et de jardins potagers. Cette trame verte renforcée et valorisée pourra être l'axe de convergence de cheminements doux et d'itinéraires de découverte en interaction avec les lieux touristiques.

Ces actions représentant une réelle plus-value au projet de valorisation du centre ancien, conféreront une nouvelle dynamique au village (attractivité, tourisme) et amélioreront le cadre de vie des habitants.

Créer une aire de détente en lien avec l'eau dans le creux de la Naubine

En prise directe avec le ruisseau de la Naubine, le centre ancien et des quartiers d'habitat, ce lieu remarquable constitue une opportunité pour Laurens de préserver un espace de respiration, en proposant un espace de détente et de rencontre propice aux manifestations de plein air. Aire de pique-niques et jeux d'enfants pourront y trouver place.



Valoriser et redynamiser le centre village

Préserver le patrimoine communal

La commune dispose d'un patrimoine architectural remarquable dans son coeur historique mais aussi dans ces espaces agricoles. Dans ces espaces, la commune souhaite procéder à une identification de son patrimoine afin de les préserver, qu'il s'agisse d'immeubles du coeur de village ou d'éléments ruraux (murets, cabanes, croix...).

Le centre historique de la commune constitue un potentiel touristique que la commune souhaite valoriser. Dans ce projet s'inscrit également : la requalification et la mise aux normes du Château et la réhabilitation de la Maison du Peuple en une salle associative culturelle et de rencontre.

Valoriser les espaces publics

Pour le village de Laurens, la valorisation de ces espaces publics portent sur l'amélioration de plusieurs items, où les objectifs consistent à donner l'opportunité de retisser du lien et à replacer le piéton dans un cadre sécurisé et paysager.

La rénovation et la piétonisation des espaces publics du centre du village doit permettre de renforcer la convivialité et la vie communale. Elles visent plus particulièrement à requalifier et valoriser les Places du village que sont : la Place du 14 Juillet, la Place Jean Moulin, et la Place des Anciens Combattants.

Ces places seront aussi des points de passage de cheminements doux, au sein de secteurs où seront privilégiés le piéton et l'espace partagé.

La réorganisation des modes de déplacement, incite à proposer des parcs de stationnement paysager.

La végétalisation des espaces collectifs et des cheminements doux, tout en participant à la valorisation paysagère de ces espaces, constituera un atout pour les rendre attractifs.

Organiser la découverte du centre ancien

Les berges du Libron renaturées constituent l'axe d'articulation du projet durable, qualitatif et paysager de la commune. Elles représentent une opportunité pour développer depuis cette trame verte, des itinéraires de découverte pédestre, au détour des espaces publics et patrimoines valorisés, vers des lieux touristiques du coeur historique.

Ces itinéraires pourront se matérialiser par un circuit urbain balisé, des tables présentant et valorisant le patrimoine touristique du centre ancien vers les secteurs touristiques en dehors du village.

Réorganiser l'offre de stationnement

Les projets portant sur la réorganisation du fonctionnement de la circulation automobile, la priorité donnée à la piétonisation et à la voirie partagée dans le centre, et les projets de requalification des espaces publics, doivent permettre d'accroître l'offre de stationnement et d'enrayer le stationnement anarchique du village.

Il pourrait aussi être proposé des parcs de stationnement paysagers et polyvalents à proximité du centre ancien. L'intégration paysagère et urbaine de ces espaces publics sera renforcée par l'utilisation de matériaux qualitatifs à dominante naturelle et par des plantations de végétaux d'essences méditerranéennes, fleuris et variés.

La réorganisation du stationnement pourra également porter sur la diminution du temps de stationnement (création de zones de stationnement réglementées) dans certains secteurs sensibles afin de permettre un «turnover» favorable aux commerces de proximité.



Améliorer l'offre d'équipements, de commerces et de services de proximité

Pour accompagner en toute pérennité l'évolution démographique.

Maintenir les secteurs de polarités existantes et créer de nouvelles dynamiques

La réflexion urbaine consiste à profiter des structures existantes pour créer de nouvelles dynamiques d'équipements, de commerces et de services. Il s'inscrit dans une logique de pôles, qui jouissent d'un bon rapport de proximité qu'il convient d'exploiter pour envisager de nouveaux secteurs de polarité.

Il s'agit donc de :

- maintenir et créer de nouvelles dynamiques d'équipements, de commerces et de services ;
- exploiter la structure d'équipements, de commerces et de services existants, en optimisant leur foncier pour prévoir d'éventuelles extensions ou de nouvelles dynamiques ;
- positionner un point de greffe au centre du village, sur le secteur du projet coeur de village, qui mêlera habitats, commerces et services de proximité, et espaces collectifs paysagers ;
- favoriser les liaisons douces entre ces polarités.

Perpétuer et renforcer la culture potagère par le maintien et la création de jardins familiaux

Espace de transition entre ville et campagne, les jardins et potagers participent au maintien d'un cadre de vie rural, paysager et patrimonial.

Répondre aux exigences en termes d'aménagement numérique

Les nouveaux quartiers devront intégrer la dimension numérique du territoire soit en proposant directement la mise en place de la fibre soit en anticipant son installation ultérieure.



AXE 3 : ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET DURABLE

Les possibilités d'urbanisation de la commune de Laurens est encadrées par les orientations et les prescriptions du SCoT du Biterrois, auxquelles s'ajoutent les contraintes liées au PRRI.

Le développement urbain de Laurens est cohérent avec le principe de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité

Contenir la ville dans son enveloppe en la densifiant et limiter la consommation de l'espace

- Exploiter le potentiel de construction dans le tissu urbain : réhabilitation ; densification ; reconquête de friches urbaines et de «dents creuses».
- Limiter le développement urbain, en continuité du tissu urbain.
- Développer l'urbanisation essentiellement sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble.

Favoriser une urbanisation «durable»

- Maintenir et diversifier la nature en ville en veillant à la qualité des espaces publics et en valorisant les espaces verts au sein du village (espaces verts, alignements d'arbres, arbres remarquables identifiés et préservés).
- Créer des relations entre les différents secteurs d'animation et de vie du village, en promouvant les mobilités douces accessibles par tous.
- Valoriser les espaces d'animation, d'activités de proximité et participer au désenclavement de quartiers.
- Rechercher la qualité environnementale dans les nouvelles opérations d'aménagement (par exemple, le traitement végétal des aménagements).
- Profiter de la dynamique à créer d'équipements, de commerces et de services de proximité dans le coeur du village, pour développer une opération de mixité fonctionnelle.

Renforcer l'offre de stationnement en cohérence avec les secteurs d'urbanisation et flux automobiles

- Réduire l'encombrement des ruelles par la réorganisation du stationnement (parcs paysagers polyvalents, durée réglementée...).
- Proposer des parcs de stationnement paysagers à proximité du centre ancien.

Diversifier l'offre de logements en cohérence avec les besoins de la population

- Assurer une diversification des formes urbaines, des tailles et typologies de logements, pour proposer un véritable parcours résidentiel.
- Renforcer l'offre de logements sociaux.



AXE 4 : AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS ET DIVERSIFIER LES MOBILITÉS

Le village de Laurens est fortement contraint par ces infrastructures de déplacements.

En effet, l'axe principal de desserte du centre bourg correspond actuellement à la RD136, qui supporte des flux de déplacement (poids lourds, camions...) incompatibles avec les zones traversées (équipements scolaires, habitations...). Cette nuisance est d'autant plus accentuée par le gabarit étroit de la départementale au sein du tissu urbain et par la présence de zones inondables, qui créent des points de blocage.

La commune entend améliorer les conditions de déplacements tout en développement des modes de déplacement plus durable. Le but étant de réduire l'utilisation de la voiture, actuellement prépondérante, et d'améliorer les conditions de circulation. Les déplacements doux devront être mis en avant et le stationnement devra être organisé de façon à désengorger le centre historique du village.

Le territoire est traversée par une voie ferrée exploitée, qui constitue une opportunité pour le développement de Laurens.

Améliorer les conditions de circulation du village

Développer une voie de contournement, avec l'aménagement d'un ouvrage de franchissement insubmersible

Pour améliorer les conditions de déplacement du village dans un cadre sécurisé, la commune souhaite créer une voie de contournement du village, qui se positionne au sud des espaces urbanisés.

Ce projet implique l'aménagement d'un ouvrage de franchissement insubmersible sur le Libron.

Aménager une circulade au coeur du village

Le projet de contournement permettra de repenser le fonctionnement de la circulation dans le centre du village, en requalifiant l'avenue de la Gare et en créant une circulade.

Ces projets sont intimement liés et conditionnent la pérennité du développement urbain de la commune.

Requalifier et valoriser les entrées de village

La commune souhaite requalifier et valoriser les entrées ouest et est qui mènent au village et qui s'inscrivent en articulation avec le projet de circulade.

Ces requalifications consistent d'une part à embellir les entrées, à les structurer par la création de trottoirs plantés ; et d'autre part à garantir la continuité piétonne jusqu'au centre du village.

Améliorer et valoriser les cheminements doux

La commune souhaite favoriser les modes de déplacements alternatifs au «tout voiture» dans le village. Cette volonté est intimement liée à la renaturalisation des berges du Libron, à la requalification et aménagement paysager d'espaces publics et à la valorisation du centre historique.

Les espaces de circulation douce devront être sécurisés (créations ou élargissements de trottoirs dans le respect des normes PMR, installation de dispositifs de ralentissement des véhicules...).

Pour toute nouvelle voie créée ou aménagée, il conviendra de prévoir un aménagement intégrant au mieux et dans la possibilité le piéton, le cycliste et l'automobiliste.



AXE 5 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ AGRICOLE, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le tissu économique de la commune de Laurens est essentiellement porté sur le commerce, l'artisanat, les services de proximité, et le tourisme (hébergement et restauration) alors que les activités agricoles, espaces dominant sur le territoire, sont peu génératrices d'emplois.

La commune souhaite maintenir et diversifier ses activités économiques et son attractivité, en exploitant son potentiel territorial, touristique et patrimonial (viticulture, espaces naturels et agricoles, cours d'eau, coeur historique, ...).

Maintenir la vitalité du coeur de village

Affirmer le coeur de village comme la centralité villageoise

La commune souhaite conserver une animation et une vie du village, nécessitant de maintenir les équipements, les commerces et les services, qui forment des pôles d'attractivité. Elle prévoit de s'appuyer sur ces polarités pour renforcer et créer de nouvelles dynamiques, dans des secteurs profitant d'un bon rapport de proximité.

Elle envisage un projet, dénommé coeur de village, dans un secteur en greffe des pôles existants, permettant d'envisager des liaisons douces dans un périmètre rapproché. Il doit constituer une nouvelle centralité, générateur de mixité fonctionnelle, par l'aménagement de logements, de commerces, de services et d'espaces de lieux de vie. Il sera associé à une offre de stationnements.

Priorité à l'«économie de proximité»

La commune souhaite maintenir et conforter une offre d'activité commerciale et de services de proximité dans le centre du village, compatibles avec les usages et secteurs d'habitat du village.

Renforcer la dynamique touristique

La commune est déjà orientée sur un tourisme vert lié aux loisirs de plein air, aux pratiques œnotouristiques et à la découverte de son patrimoine.

S'inscrire dans une dynamique patrimoniale

La commune souhaite préserver ce tourisme vert et renforcer la mise en valeur des patrimoines naturel et bâti de son coeur historique (bénéficiant d'espaces publics requalifiés et paysagers), par la mise en place d'itinéraires de découverte.

Les acteurs économiques communaux pourraient être fédérés autour de l'identité villageoise marquée par l'histoire et la viticulture, deux atouts à valoriser.

Soutenir un tourisme vert et les initiatives œnotouristiques

En lien avec ses réflexions liées à la restauration et à la renaturalisation des berges du Libron, elle a développé un axe nord-sud parcourant les terres et terroirs viticoles, reliant le pôle œnotouristique et le Château de Grézan, en passant par les caveaux au centre du village.

Cet axe d'activités durables constitue un modèle de tourisme à reproduire ou un point d'articulation pour des initiatives similaires. Elles peuvent s'accompagner de circuits de promenade au sein des espaces agricoles, naturels et paysages remarquables.

En greffe du pôle œnotouristique, se situe au sein d'un décor naturel, le camping l'Oliveraie. En partie concerné par le risque inondation, il doit respecter les prescriptions du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI).



Soutenir l'activité agricole

Les espaces viticoles exploités (superficie agricole utilisée) sont prépondérants sur le territoire de Laurens, et ont faiblement diminué eu égard à l'évolution des surfaces agricoles sur le Département de l'Hérault.

La commune souhaite soutenir les activités agricoles, en préservant le foncier exploité, tout en permettant aux agriculteurs d'implanter des bâtis agricoles intégrés à leur environnement.

Elle encourage la diversification d'activités agricoles vers les initiatives œnotouristiques et les hébergements touristiques, dont l'offre pourraient être renforcée dans le village.

Permettre le développement économique local de la commune

Le territoire est traversé par une voie ferrée exploitée, qui constitue une opportunité pour le développement de Laurens.

Diversifier les possibilités de développement économique dans la zone d'activités

Pour le développement économique «local» de la commune, il est nécessaire d'affirmer la vocation économique du secteur «La Lantonnière». Elle doit permettre d'accueillir de nouveaux entrepreneurs (artisans, «petites industries» locales, ...), susceptibles de générer des emplois.

La création de la zone d'activités, compétence de la Communauté de communes Les Avants-Monts, doit passer par un aménagement cohérent, paysager, valorisant, et comblant les espaces vacants.

Exploiter et mettre en valeur les ressources naturelles

Une exploitation de carrière est présente sur le territoire communal, qui doit être maintenue.





OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

« *Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.* »

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, sont déterminés suivant le scénario de développement choisi par la commune.

L'évolution de la tache urbaine, du parc de logements et de la démographie depuis 10 ans

Au cours des 10 années entre 2007 et 2017, la commune de Laurens a consommé environ 22 ha d'espaces agricoles ou naturels. Ces extensions urbaines ont permis la réalisation de 192 logements et permettront à terme la réalisation de 214 logements (remplissage de lotissements encore en cours), correspondant à une densité moyenne d'environ 10 logements à l'hectare. Elle a aussi permis l'agrandissement de la zone d'activité commerciale et artisanale. Sur cette période, la tache urbaine a progressé de 20% environ.

Des ambitions communales encadrées par le SCoT

La Commune de Laurens doit participer à l'effort de production de nouveaux logements en adéquation avec l'essor démographique attendu sur l'ensemble du territoire du SCoT et conforter son statut de centralité secondaire.

Ses ambitions sont notamment encadrées par les orientations du SCoT du biterrois qui demande à la Commune de Laurens, pour la période 2012-2025:

- de produire 277 logements environ dont 211 dans les extensions urbaines et 66 en renouvellement,
- de répondre à un taux minimum de croissance annuel moyen de la population d'au moins 1,5 %,
- de respecter une densité moyenne de 20 logements par hectare au minimum, dans les opérations nouvelles du village et de ses extensions (hors voies structurantes et espaces verts),
- de ne pas dépasser une enveloppe de consommation foncière de 14,4 ha pour ses projets d'extension urbaine à vocation majoritaire d'habitat).

De 2012 à 2017, la commune a vu la réalisation de 75 logements et a consommé pour cela, environ 1,3 ha d'espaces agricoles et naturels.

Les possibilités de réinvestissement urbain et de densification

Le potentiel de densification, de rénovation d'ancien et d'urbanisation de dents creuses permet de répondre à l'objectif de production de 66 logements en renouvellement urbain, imposé par le SCoT. La modération de la consommation d'espace passe notamment par le réinvestissement du tissu urbain existant.

Sur la commune de Laurens, des dents creuses de dimensions conséquentes ont été repérées. Elles correspondent à une superficie de 5 ha environ, où pourraient être envisagés environ 60 logements.

Il a également été identifié la possibilité de construire sur des dents creuses de plus petites dimensions et en densification de parcelles déjà bâties. Elles représentent un potentiel d'environ 30 logements.

À cela, il convient d'ajouter les constructions qui se réaliseront dans les opérations en cours de remplissage, correspondant à la production de 22 logements.

Objectifs de modération de la consommation foncière

Avec un objectif d'urbanisation d'environ 12,5 ha d'espaces périurbains pour la période 2018-2025, la Commune de Laurens envisage la production d'environ 185 logements. Afin de modérer la consommation d'espace de son PLU, la Commune de Laurens fait le choix d'une densité moyenne plus soutenue que sur les dernières années, compatible avec les prescriptions du SCoT.

La production de ces logements se traduira par une augmentation démographique modérée, avec une population qui pourrait atteindre 2 100 habitants environ en 2028. Ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2%.





SCHÉMA DE PRINCIPE APPLIQUÉ AU VILLAGE



